

Envoyé en préfecture le 25/07/2013

Reçu en préfecture le 25/07/2013

Affiché le

SLOW

EXTRAIT DU

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE VIENNE
Canton de St JEAN-DE-BOURNAY

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2013-34

COMMUNE DE TRAMOLÉ

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 8

L'an deux mil treize,

Le 15 juillet à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ

S'est réuni en session ordinaire, à la mairie,

Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire

Date de la convocation, 7 juillet 2013

Objet : Modification des termes de la délibération 2013-9

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Michel PERRET, Marcel BERTHIER, Céline MAGNINO, Christophe BUTTIN, Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Thomas LAQUERRIERE

EXCUSES : Françoise GOYET, Stéphanie GEORGES, Maryline BELLAVIGNA,

Sébastien GUILLAUD a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la délibération 2013-9, prise le 4 mars 2013, concerne l'augmentation des taxes d'assainissement. Ce document utilise des termes erronés car la taxe de raccordement est remplacée par la Participation à l'Assainissement Collectif.

M. le maire propose de reformuler la délibération comme suit :

- Participation à l'Assainissement Collectif pour une construction neuve 4 000 €
- Participation à l'Assainissement Collectif pour une construction existante 1000 €
- Taxe d'assainissement 1.36 €/ m³
- Prime fixe 44 €
- Taxe de modernisation des réseaux 0.15€/m³
- Non-facturation au-dessus de 200 m³ pour les agriculteurs raccordés

Monsieur le Maire rappelle également que les taxes d'assainissement sont exigibles lors de la demande de raccordement pour les constructions neuves, lors de la mise en service du réseau pour les constructions existantes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

ACCEPTE, à l'unanimité, la modification de la délibération 2013-9 selon la proposition énoncée.

Jean-Michel DREVET
Maire de Tramolé

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Transmis à la Sous Préfecture de VIENNE

Visé par le contrôle de la légalité et affiché

Certifié exécutoire

Fait à TRAMOLÉ le : 15 juillet 2013

